

## Compte rendu Conseil municipal 02 du 11 avril 2022

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - M. DUMONT Julien – Mme FOUASSIER Isabelle -M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absent excusé: M. BEZANCON Claude (Pouvoir à M. THIERRY)

Absente excusée en début de séance : Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON)

M. CHAUMERON a été nommé secrétaire de séance.

### • **Approbation**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2022 (*Accéder au détail dans la rubrique « La mairie à votre service > Le budget de la commune > Subventions »*)

### • **Tarifs location Salle polyvalente pour 2023**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. (*Accéder au détail dans la rubrique « La mairie à votre service > Salle polyvalente »*)

### • **Tarifs cantine pour l'année scolaire 2022/2023**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas de la cantine scolaire à 4€ pour les enfants et à 5,60€ pour les enseignants et enfants occasionnels, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

### • **Tarifs garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/ 2023**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le tarif forfaitaire de la garderie du matin à 2,40€ et les tarifs de la fréquentation de la garderie du soir aux conditions suivantes :

- 1,50€ de 16h30 à 17h30
- 2,50€ de 17h30 à 18h30
- 3€ de 18h30 à 19h

Tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2022/ 2023

### • **Tarifs ALSH du mercredi pour la rentrée scolaire 2022/2023**

Le Conseil, à l'unanimité, maintient les tarifs 2021/2022 du ALSH du mercredi pour la rentrée 2022/2023. (*Tarifs accessibles à la rubrique « Enfance & jeunesse > Périscolaire > Le centre de loisir du mercredi ALSH »*)

### • **Délimitation domaine public de l'impasse de Beauvais**

M. le Maire expose qu'un accord a été trouvé avec la propriétaire de la parcelle ZE 594-595, située impasse de Beauvais à St Maurice sur Fessard, pour qu'une bande de terrain soit cédée à la commune dans le but d'élargir cette impasse afin de faciliter la circulation et de laisser libre accès au réseau électrique.

La société GEOMEXPERT a été mandatée pour effectuer le bornage et établir le PV concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques. Les frais de bornage et d'enregistrement au cadastre sont à la charge de la collectivité et s'élèvent à 1 350 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

### • **Extension réseau électrique ENEDIS**

M. le Maire expose que pour le projet de construction d'une maison individuelle située rue de la Botte fourrée, lot 2, section ZB 539, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique par la société

ENEDIS. L'extension de réseau est de 87 m et dans son devis ENEDIS prend à sa charge 40% des travaux. Le reste à charge de la commune s'élève à 5 345,40 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

#### • **Rapport annuel 2021 du syndicat des eaux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 du syndicat des eaux de Chevillon, St Maurice, Villemoutiers et Vimory. (*Document accessible à la rubrique « Vie locale > Le syndicat des eaux > Rapport annuel 2021 SMAEP »*)

#### • **Règlement de collecte du SMIRTOM**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de collecte du SMIRTOM mis en œuvre en mars 2021.

#### • **Rapport d'activités du SMIRTOM au titre de l'année 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2020 du SMIRTOM. (*Document accessible sur le site du SMIRTOM*)

#### • **Convention pour le Relais d'assistantes maternelles**

M. le Maire expose au Conseil que la commune de Vimory se désengage de la convention la liant au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Parallèlement, la CAF renouvelle sa convention pour la prise en charge financière du RAM qui se nomme depuis mai 2021 Relais Petite Enfance (RPE). La part financière de la commune de Vimory sera prise en charge par la CAF pour 2022, celle des trois communes restantes (Saint Maurice sur Fessard – Lombreuil – Solterre) reste identique, soit 2 800 € annuel pour St Maurice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention pour acter le départ de Vimory et prolonger la convention jusqu'au 31/12/2022 et le changement de nom de l'entité.

#### • **Soutien à la lutte contre la désertification médicale**

M. le Maire informe le Conseil que les collectivités locales ont reçu un courriel du Président de la Région Centre Val de Loire sollicitant les élus locaux (maires et présidents d'EPCI) pour la formation de médecins supplémentaires dans notre région.

Face à l'absence de facilité d'accès au soin et à la dégradation de la situation en matière de présence médicale, il nous est proposé de délibérer en Conseil sur l'idée d'adresser collectivement une demande d'audience auprès du Premier Ministre pour que le numérus clausus pour la formation des médecins passe de 300 à 500. Ces médecins supplémentaires seront formés sur Orléans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'appel auprès du Premier Ministre au sujet de la formation de 200 supplémentaires médecins formés sur Orléans et accepte d'adresser une demande collective d'audience auprès du Premier Ministre.

#### • **Mise en valeur des abords de la salle polyvalente – Requalification du centre bourg**

Avant de commencer les travaux de requalification du centre bourg Phase 2, M. DAMESTOY, du cabinet CAMBIUM 17, propose d'effectuer un aménagement d'un trottoir autour de la salle polyvalente avec une « terrasse » côté Sud de 3 ou 4 m de largeur. Devis pour une terrasse de 3 m de largeur : 17 886,30€ HT – de 4 m de largeur : 20 838€ HT.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le second devis pour un aménagement d'une terrasse de 4 m de largeur côté sud de la salle et d'un trottoir de 1,50 m de largeur côté ouest pour un montant de 20 838€ HT, soit 25 005,60€ TTC.

#### • **Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil

- que la réception des travaux extérieurs de l'église aura lieu le 03/03/2022

- que les fouilles archéologiques préventives autour de l'église et sur le parking de la salle polyvalente débiteront le 07/03/2022
- que l'installation de l'armoire pour la fibre optique aura lieu mercredi 23/02/2022
- qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune à l'Association pour la valorisation du patrimoine, du tourisme et de la navigation sur le Canal d'Orléans (ANCO)
- que le logement impasse de l'école est loué depuis le 03/01/2022
- que depuis le 21/02/2022, chaque classe est équipée de capteurs de CO<sup>2</sup> avec une participation financière de l'Inspection académique
- que la classe de neige Ulys à Villemandeur a été annulée
- que le samedi 12/03/2022 aura lieu Village propre
- que l'école organise une semaine de découverte sport sur le thème de l'équilibre organisée par l'USEP du 30/05 au 03/06 pour les classes de CE2-CM1-CM2, soient 47 élèves, et qu'une participation financière sera accordée par la commune après connaissance réelle du budget.